



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/265
30 juin 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Point 20 de la liste préliminaire*

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES
SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE

Lettre datée du 27 juin 1995, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint l'original d'une lettre de M. Leonid Koutchma, Président de l'Ukraine, concernant la question de la coopération internationale visant à atténuer les conséquences négatives de la catastrophe de Tchernobyl (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 20 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Ukraine
auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Anatoli M. ZLENKO

* A/50/50/Rev.1.

95-19705 (F) 030795 030795

9519705

/...

ANNEXE

Lettre datée du 8 juin 1995, adressée au Secrétaire général
par le Président de l'Ukraine

À la veille du Sommet de Halifax et à la suite des entretiens approfondis que nous avons eus à Copenhague à l'occasion du Sommet mondial pour le développement social, je voudrais appeler votre attention sur le problème prioritaire majeur de l'Ukraine, qui a récemment suscité une large réaction de la part de la communauté internationale.

Il s'agit de la catastrophe de Tchernobyl qui, par son ampleur, son impact sur l'environnement et ses prolongements socio-économiques, a transcendé les frontières d'un seul pays pour devenir l'un des problèmes mondiaux d'aujourd'hui.

Notre pays a seul subi dans toute son ampleur la tragédie résultant de la catastrophe nucléaire et s'emploie de son mieux à assurer un niveau de sécurité approprié dans les centrales nucléaires en exploitation, dans le contexte de la réforme globale du secteur énergétique. Une attention toute particulière est actuellement accordée à la recherche de solutions à toute une gamme de problèmes qui concernent la centrale nucléaire de Tchernobyl.

Nous comprenons l'inquiétude que provoque dans l'opinion publique mondiale le maintien en exploitation de la centrale où s'est produit l'accident qui a causé une telle angoisse aux peuples d'Europe. Nous savons aussi que c'est maintenant le "syndrome de Tchernobyl", plutôt que l'état technique du matériel et le niveau de sécurité de la centrale, qui conduit la communauté internationale à réclamer sa fermeture immédiate.

Consciente de cette dimension, l'Ukraine a pris, pour des raisons de principe, la décision politique de fermer la centrale de Tchernobyl avant l'an 2000. Le calendrier établi par les experts ukrainiens pour l'arrêt successif des différents groupes de la centrale a confirmé le sérieux de notre détermination. Mais aujourd'hui, étant donné les déséquilibres économiques et la crise énergétique que connaît le pays, l'Ukraine n'est pas en mesure de trouver à elle seule une réponse aux nombreuses questions que pose la mise hors service de la centrale, notamment en ce qui concerne le problème de la protection sociale du personnel concerné.

Nous savons que l'Ukraine doit assurer le respect des impératifs de sécurité à toutes les phases de la mise hors service de la centrale de Tchernobyl. À cette fin, il faut mener à bien les travaux préparatoires prévus pour la mise en place d'installations de stockage du combustible épuisé, la construction de puissantes génératrices de remplacement, la réalisation du projet "Abri" et la transformation de la zone contaminée en système écologiquement sûr. S'il n'était pas trouvé de solution pour l'application effective de toutes ces mesures, qui doivent être réalisées avant la fermeture de la centrale, Tchernobyl pourrait bien devenir la plus grande décharge de déchets radioactifs d'Europe.

Afin de résoudre ce vaste problème dans les plus brefs délais possibles, l'Ukraine compte sur une assistance technique, technologique et financière appropriée de la part des États du Groupe des Sept, de l'Union européenne, des organisations internationales et des institutions financières.

À notre avis, l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer un rôle spécial dans la mise en place du programme international d'assistance. C'est pourquoi je voudrais à la veille de cette triste journée – le dixième anniversaire de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl – vous demander d'user de la haute autorité de l'Organisation des Nations Unies et de votre influence personnelle afin de mobiliser une action concertée de toute la communauté internationale et d'éviter ainsi que l'Europe ne soit hantée par le "spectre de Tchernobyl". La complexité du problème que l'Ukraine doit résoudre dans l'avenir immédiat de concert avec tous les pays du monde exige des décisions courageuses et novatrices.

J'espère sincèrement que les problèmes soulevés dans la présente lettre trouveront auprès de vous compréhension et soutien.

(Signé) Leonid KOUTCHMA
